

des Princes &c. Août 1718. 85

prend en plusieurs endroits de l'Europe, cela ne peut être qu'avantageux pour eux, & utile en même tems aux curieux; on les prie seulement d'affranchir le port de leurs Lettres pour toute reconnoissance.

III. Rien n'a été capable jusqu'à présent de réunir les esprits divisés au sujet de la Constitution *Unigenitus*. L'autorité Royale qui a été employée pour assoupir les troubles qu'elle a causé en France, n'a pas été une Digue assez forte pour arrêter le cours des disputes, & les Arrêts des Parlemens rendus pour faire respecter & exécuter les Ordres du Souverain n'ont pas eu un meilleur succès. C'est un feu couvert à la vérité; mais qui de tems en tems pousse des étincelles qui nous menacent toujours quelque embrasement. Les Libelles pour & contre continuent de se repandre dans le Public avec la même liberté qu'auparavant, & les Prelats & Ecclesiastiques de differens partis fournissent des Scenes qui font sensiblement connoître que la réunion n'est pas si prochaine qu'on l'avoit espéré. Mr. l'Evêque de Grenoble qui depuis peu a changé de parti, est aux prises avec les Jesuites de cette Ville aux sujet de quelques propositions soutenûes par les Dominiquains, que ces premiers ont traités d'heretiques, ce qui a occasionné un Mandement de la part de ce Prélat, par lequel il se declare absolument contre eux, & deffend entr'autres *(sous peine d'excommunication de conserver cette These, & les propositions qu'elle contient, renouvelant autant que besoin l'Ordonnance de son Diocese de 1696. portant deffences de se déchirer les uns les autres, & se provoquer par des noms de secte & de parti &c.*

*Les differens au sujet de la Constitution continuent en France.*

Celui